

SCÉNARIOS DE PROTECTION

Un scénario de protection, dans un contexte de violence conjugale, vous aide à prévoir les gestes à faire afin d'assurer votre sécurité. Voici quelques consignes à suivre pour vous préparer dans différentes situations :

Avant un épisode de violence conjugale

Si vous croyez que votre conjoint ou votre ex-conjoint peut devenir violent, vous pouvez faire un certain nombre de choses à l'avance.

Préparez-vous à partir en prenant les mesures suivantes :

1. Gardez une valise, une boîte ou un sac là où vous pouvez y avoir accès rapidement et facilement. Autant que possible, vous devriez mettre dans ce contenant les objets suivants :
 - Un double des clés de l'appartement ou de la maison ainsi que de la voiture.
 - De l'argent comptant, en petites coupures et en monnaie, pour pouvoir prendre un taxi ou faire un appel téléphonique.
 - Vos documents d'identité : passeport, carte d'assurance sociale, certificats de naissance (le vôtre et ceux des enfants), dossier d'immigration, carte de citoyenneté, carte de statut d'autochtone.
 - Votre permis de conduire et une preuve d'immatriculation.
 - Votre carte d'assurance-maladie et votre dossier d'immunisation ainsi que ceux de vos enfants.
 - Vos livrets de banque, chèques, cartes de crédit et vos documents concernant l'hypothèque ou d'autres prêts bancaires.
 - Votre bail, vos titres de propriété, vos ententes de partenariat ou d'affaires, vos reçus de paiement du loyer ou de l'hypothèque.
 - Votre carnet d'adresses.
 - Une photo de votre conjoint ou de votre ex-conjoint pour aider à l'identifier.
 - Une liste d'autres articles que vous pourrez revenir chercher plus tard.
2. Assurez-vous que votre sac à main, votre portefeuille, vos papiers d'identité, vos clés et autres articles d'urgence se trouvent à un endroit facile et rapide d'accès pour vous (et que vous seule connaissez cet endroit) au cas où vous auriez à quitter la maison rapidement.
3. Ouvrez un compte en banque séparé, à votre nom et faites envoyer les relevés bancaires à une autre adresse (un ami ou un membre de votre famille), de façon à ce que votre conjoint ne les voie pas.
4. Vérifiez combien d'argent il y a dans votre compte conjoint, au cas où vous auriez à en retirer la moitié rapidement.
5. Vous pouvez aider les enfants à se sauver en leur indiquant un lieu de rencontre où vous pourrez vous retrouver. Apprenez-leur le numéro de téléphone local du poste de police et dites-leur de composer le 9-1-1 en cas d'urgence (accidents, coups et blessures envers eux-mêmes ou votre personne ou s'ils se sentent en danger).
6. Revoyez et vérifiez votre plan de sécurité régulièrement.

Pendant un épisode de violence conjugale

Durant un épisode de violence, vous devez réfléchir et agir vite afin d'assurer votre sécurité et celle de vos enfants.

Voici un certain nombre de mesures à prendre à l'avance et qui peuvent contribuer à votre sécurité lorsque survient un épisode de violence :

1. Assurez-vous de pouvoir prendre vos vêtements et ceux de vos enfants rapidement. Si votre conjoint vous demande alors ce que vous êtes en train de faire, prévoyez une raison (ex. : « Je fais du ménage » ou « Je prépare les vêtements des enfants pour demain matin »).
2. Parlez de votre situation à des personnes en qui vous avez pleine confiance. Convenez avec eux d'un mot de passe que vous utiliserez pour les avertir que vous êtes en danger et qu'il faut appeler la police immédiatement. Vous pouvez aussi choisir un mot de passe avec vos enfants pour qu'ils se protègent durant un épisode de violence.
3. Faites le tour de chaque pièce de votre logis et imaginez comment vous pouvez vous en échapper. Faites tout pour éviter les pièces sans issue (comme parfois la salle de bain, le sous-sol, la chambre froide) en présence de votre conjoint. Évitez aussi les endroits où sont entreposés des armes à feu ou des couteaux.
4. Repérez les meilleurs endroits pour vous échapper au rez-de-chaussée, au deuxième étage et au sous-sol.
5. Fiez-vous toujours à votre jugement et à votre intuition. Si la situation devient très dangereuse, vous devez songer à l'avance à une façon de calmer votre agresseur. Rappelez-vous toujours que votre priorité est votre sécurité et celle de vos enfants.
6. Revoyez et modifiez votre plan de sécurité régulièrement.

Après la séparation

Si vous craignez d'autres épisodes de violence conjugale à la suite de votre séparation, assurez-vous d'avoir aussi accès aux documents suivants :

- Les documents concernant votre divorce et la garde des enfants.
- L'ordonnance d'interdiction de communiquer ou l'engagement de ne pas troubler l'ordre public ou toute autre ordonnance de la cour.